

qu'il a prononcé sur l'immigration dans la circonscription de Labelle et qu'il a dit avoir en sa possession?

Des voix: A l'ordre! A l'ordre!

L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je vois que mon collègue ne se fie pas aux déclarations faites par ses propres collègues en dehors de la Chambre, et en cela il a parfaitement raison.

Les déclarations que j'ai faites sont authentiquement vraies, et je proteste contre la façon de procéder de certains députés qui ont voulu mettre en doute ma parole. Ça fait trente-trois ans que je pratique le droit, et...

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir dit cela, je n'ai que demandé...

L'hon. M. Dorion: Monsieur l'Orateur, ce que j'ai dit est exactement la vérité. Il n'est pas besoin de texte pour le confirmer.

(Traduction)

M. l'Orateur: On a posé une question au ministre à propos du dépôt d'un document. Je ne suis pas sûr que le document en question relève de la compétence administrative du ministre. Dans le cas de l'affirmative, il est libre de répondre à la question. J'espère que la question n'exige pas plus d'une réponse.

(Texte)

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le ministre est prêt à déposer le texte de la déclaration qu'il a dit avoir en main?

L'hon. M. Dorion: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas à le déposer. Ce que j'ai dit est exactement vrai, et personne ne peut douter de ma parole.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser.

(Traduction)

M. l'Orateur: L'honorable député a posé une première question, puis une question complémentaire, et il me semble que la réponse est assez claire.

M. Dupuis: Il s'agit d'une nouvelle question que j'aimerais poser.

(Texte)

J'aimerais demander à l'honorable ministre pourquoi la parole de dix députés libéraux ne vaudrait pas la sienne en cette Chambre?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! La question de l'honorable député est tout à fait irrégulière.

[M. Dupuis.]

LE CHARBON

RAPPORT DE LA COMMISSION RAND—INTERPELLATION À PROPOS DE LA PUBLICATION DU COMMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Comme le premier ministre est absent, j'aimerais poser une question au doyen des ministres des provinces atlantiques, le ministre du Revenu national. Vu que des groupes intéressés des provinces Maritimes m'ont fait parvenir de nombreux communiqués à propos du commentaire de Vissac sur le rapport de la commission royale d'enquête présidée par le juge Rand, le ministre peut-il nous dire si le commentaire sera publié et si l'on songe à y donner suite de quelque façon?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): J'apprécie le compliment sous-entendu que comporte le titre de «doyen des ministres des provinces Maritimes», bien que ce soit peut-être là aussi un indice de vieillissement. De toute façon, je tiendrai la question pour un préavis et, quelle que soit la teneur de la réponse, je suis convaincu que le rapport sera étudié à fond et que le gouvernement en tiendra compte.

M. Argue: Le ministre veut-il dire qu'il me fournira une réponse plus tard?

L'hon. M. Nowlan: Je m'en ferai un plaisir.

CAP-BRETON—ON DEMANDE UNE RÉUNION GROUPEMENT LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS, DU PATRONAT ET DES SYNDICATS OUVRIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je demander au premier ministre suppléant s'il est en mesure de répondre maintenant à la question que j'ai posée mercredi dernier au premier ministre au sujet d'une conférence générale sur le charbon proposée par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Howard C. Green (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur. Je porterai la question à l'attention du premier ministre.

LES NATIONS UNIES

LE CONGO—EXAMEN À LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU SPÉCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Je désire poser une question au secrétaire d'État aux affaires extérieures. Peut-il nous dire s'il est d'avis ou si le gouvernement pense, vu la gravité de la situation congolaise et